



Allaman, le 10 février 2015

## Préavis municipal N° 1 / 2015

### Demande de crédit pour l'assainissement de la centrale de chauffage

#### Grande Salle – Restaurant de la Gare - Appartements

#### Au Conseil général d'Allaman

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

L'installation de chauffage de la Grande Salle, du restaurant de la Gare et des appartements date de 1984 et n'est plus conforme aux prescriptions actuellement en vigueur, selon l'article 8 de l'OPER et l'article 13 du Règlement cantonal sur le contrôle obligatoire des installations de chauffages à combustion.

Afin d'assainir cette installation, c'est-à-dire de la transformer ou de remplacer divers éléments de l'installation, voire l'installation entière, la Direction générale de l'environnement (DGE) nous a fixé un délai **au 30 juin 2015** afin d'effectuer les travaux de mise en conformité. La copie de leur courrier du 29 juillet 2014 se trouve en annexe.

Après avoir reçu les offres d'entreprises spécialisées dans le domaine du chauffage, et ayant chacune soumis des propositions pour différents types de chauffage (pellets, mazout, panneaux solaires thermiques), les variantes suivantes ont été retenues :

- Chauffage à pellets (granulés de bois) combiné à des panneaux solaires thermiques :  
CHF 198'000.- TTC
- Chauffage à combustion (mazout) combiné à des panneaux solaires thermiques :  
CHF 97'000.- TTC

Après avoir minutieusement étudié et comparé les différentes options et offres reçues, la Municipalité opte pour la variante **chauffage à combustion combiné à des panneaux solaires thermiques**, car elle est la seule solution possible en regard de la configuration des sous-sols existants et de l'ensemble du bâtiment.

Cette offre chiffrée de **Fr. 97'000.- TTC**, sous réserve d'éventuelles subventions accordées par le Canton; comprend les travaux suivants :

- Démontage de l'installation actuelle de production de chaleur (chaudière),
- Nouvelle production de chaleur (chaudière à mazout),
- Rénovation de la cheminée actuelle par l'installation d'un tubage,
- Clapet insonorisant normalisé pour la chaudière,
- Groupe de distribution de chaleur à remplacer,
- Raccordements électriques,
- Installation solaire thermique, y compris chauffe-eau de 500 litres.

D'autre part, nous ferons une demande au Canton qui octroie des subventions pour les installations solaires thermiques permettant des économies d'énergie.

Ces travaux vont générer des frais de fonctionnement qui seront liés au chauffage (mazout, électricité, entretien du brûleur, etc.), pour un montant annuel estimé à environ CHF 17'500.-.

### Conclusion

Au vu de ce qui précède la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter ce préavis et de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil général d'Allaman

- **Vu le préavis municipal N° 1/2015,**
- **Entendu le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet,**
- **Considérant que ledit objet figure à l'ordre du jour**

### Décide

**d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 97'000.- TTC**, pour effectuer les travaux d'assainissement nécessaires exigés par l'Etat de Vaud. Ce montant sera financé par les liquidités courantes de la commune et amorti par prélèvement dans la réserve No 9282.6 « Fonds de réserve économie d'énergie » pour un montant de CHF 15'000.-. Le montant de CHF 82'000.- sera amorti par un prélèvement sur le compte No 9282.7 « Fonds de réserve transformation du Café de la Gare ».

Préavis délibéré et adopté en séance de Municipalité du 9 février 2015, pour être soumis au Conseil général d'Allaman le 30 mars 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
Denis-Eric Scherz



La Secrétaire  
Murielle Gilly

